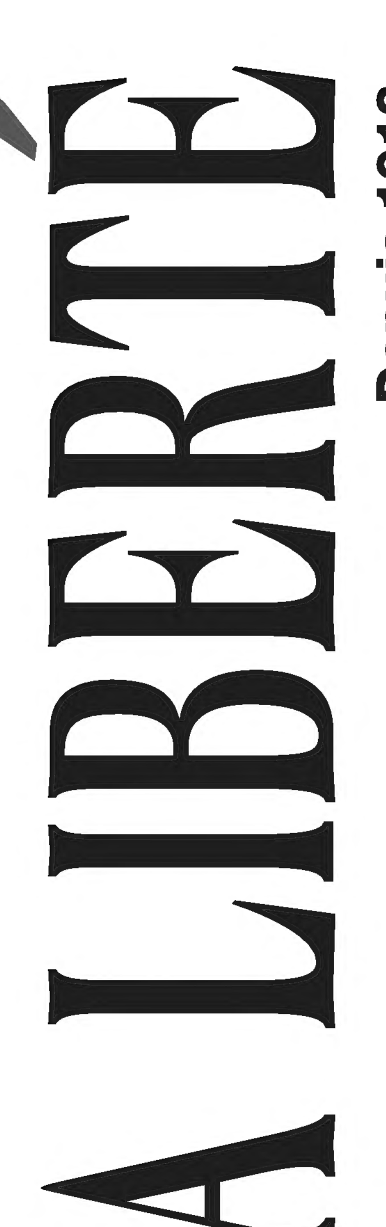




ACTUEL

DILEMME CHEZ CORA

Le restaurant Chez Cora semble se retrouver dans une impasse alors que son bail, signé il y a dix ans, est en voie de ne pas être renouvelé par le propriétaire des lieux, le CCFM.

A3

ACTUEL

LA COUR DÉMÉNAGE

La Cour provinciale située au 227 boulevard Provencher déménagera à la plus grande déception de la communauté francophone du Manitoba. Une décision qui semble aller à l'encontre du Rapport Chartier.

A6

ACTUEL

MUNICIPALITÉS BRANCHÉES

Plusieurs membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba se sont vus récompensés pour leurs efforts en développement durable lors d'une conférence à Charlottetown.

A10

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES
WWW.LA-LIBERTE.MB.CA
VOL. 100 N° 43 • 19 AU 25 FÉVRIER 2014
SAINT-BONIFACE

Adresse ou maladresse?

photo : Manon Bachelot

One hundred and sixty, voici ce qu'on peut lire en anglais et en toutes lettres sur la façade du 160 Provencher, en plein cœur de Saint-Boniface. La communauté n'a pas manqué de réagir pour faire valoir son identité francophone.

Nicolas Audette (sur la photo) est celui qui a lancé le débat dans Saint-Boniface, parle-moi sur Facebook. Que ce soit une maladresse du propriétaire ou qu'il l'ait fait sciemment, l'Association des résidents du Vieux Saint-Boniface, la Zone d'amélioration commerciale du boulevard Provencher et Entreprises Riel tournent leur regard vers la Ville de Winnipeg.

Dans les textes de loi, aucune obligation ne concerne les enseignes francophones ou du moins bilingues sur le boulevard Provencher, mais seulement une recommandation au bilinguisme en raison de l'importance culturelle et historique de la rue principale de Saint-Boniface pour la communauté francophone. | Page A9.

Citation DE LA SEMAINE

« Juridiquement, ils ne sont pas obligés de renouveler le bail. Mais on aurait aimé une procédure transparente. »

Le partenaire d'affaires de Chez Cora, Clément Perreault, indique sa frustration de ne pas voir le bail du restaurant renouvelé par le CCFM. **| Page A3.**

Gagnant du grand prix d'Excellence générale DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

RÉCIPIENDAIRE DU CAPOT BLEU 2013





Le SOMMAIRE

ÉCONOMIE

Nos municipalités reconnues

En ciblant la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur leurs territoires respectifs, une douzaine de collectivités manitobaines ont reçu une accolade de la Fédération canadienne des municipalités.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Douze municipalités manitobaines ont été reconnues, le 12 février dernier, pour leur engagement envers la protection de l'environnement, lors de la Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables 2014, qui avait lieu à Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Les Municipalités rurales de La Broquerie, Montcalm et Ritchot, ainsi que le Village de Saint-Claude, tous membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba, figuraient parmi les collectivités reconnues pour leur mise en œuvre de projets favorisant le développement de collectivités durables. (1) « Ces collectivités ont fait l'inventaire des sources d'émissions de gaz à effet de serre sur leurs territoires respectifs, indique le coordonnateur de l'économie verte au Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), Dany Robidoux. D'ici quelques mois, le CDEM entamera une première série de rencontres avec les conseils municipaux, ainsi que des consultations publiques, qui permettront de dresser un plan d'action visant à réduire ces émissions. »



Archives La Liberté

Dany Robidoux.

Selon Dany Robidoux, dans certaines localités, le plan d'action pourrait cibler, entre autres, la consommation de pétrole des véhicules municipaux, ou encore la réduction de la consommation de gaz naturel des édifices municipaux. « Les municipalités pourraient également voir au compostage de déchets, ou encore améliorer son service de traitement des eaux usées, précise-t-il. L'ampleur des plans d'action varieront selon les infrastructures déjà en place, ainsi que la densité de la population locale. Changer toutes les ampoules électriques dans les édifices municipaux, c'est relativement facile. Établir un nouveau système de traitement des eaux usées, c'est évidemment un défi de plus grande taille. Chose certaine, environ 60 % des municipalités du Manitoba ont des lagunes qui sont à pleine capacité. Si elles veulent se développer davantage, tant que sur les plans résidentiel ou commercial, elles devront inclure les eaux usées dans leur plan d'action.

« Les ateliers offerts et les discussions en coulisse ont beaucoup porté sur le défi des changements climatiques et leur impact sur le fonctionnement des municipalités, indique-t-il. Nous avons beaucoup parlé de la résilience des collectivités, face aux crises et désastres variés. Des représentants de la Ville de Calgary ont livré une excellente présentation sur les inondations de juin 2013. La mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, au Québec, Colette Roy Laroche, a parlé de l'accident ferroviaire du 6 juillet dernier, et des moyens avec lesquels la Ville et les autres instances gouvernementales ont composé avec cette crise.

« Pour nous, au Manitoba où les inondations printanières sont des évènements majeurs et malheureusement fréquents, ces présentations sont d'importants atouts, conclut-il. Elles nous aident à mieux aiguiller les élus de municipalités sur les façons de se préparer aux tempêtes, aux inondations et autres intempéries qui sont les conséquences du changement climatique. »

(1) Les autres municipalités manitobaines reconnues sont Powerview-Pine Falls, St. Clement, East St. Paul et West St. Paul, Franklin, et les Villes d'Emerson, Morris et Niverville.



photo : Thomas Richard

La Compagnie de La Vérendrye reçoit le Capot honorifique

Il a changé de couleur, mais c'est toujours un honneur de le recevoir. Depuis 1982, le Capot bleu, devenu honorifique et de couleur blanche cette année, distingue une personne ou un groupe qui sert activement la communauté francophone, lors du Bal du gouverneur. Ce samedi 15 février, à l'Hôtel Fort Garry, la Compagnie de La Vérendrye a reçu la fameuse couverte.

La Compagnie a été fondée par Michel Loiselle (au premier plan sur la photo), il y a 20 ans, le premier juillet 1984. Son but est de reconstituer l'histoire de l'explorateur Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de La Vérendrye, parti découvrir la « Mer de l'Ouest », dans la décennie 1730.

Une quarantaine de bénévoles œuvrent au sein de l'organisme, dont 22 soldats, qui ont, chacun, reconstitué l'uniforme de ceux qui accompagnaient La Vérendrye.

« Depuis une quinzaine d'années nous avions l'habitude d'apporter le Capot bleu à l'heureux récipiendaire, rappelle Michel Loiselle. Cette fois-ci les rôles se sont inversés! C'est un très bel honneur de recevoir ce Capot. »

ÉCONOMIE

INFRASTRUCTURE

213 millions $ pour la Transcanadienne

Les voitures et les camions rouleront-ils à 110 km/h sur la Transcanadienne, qui sera réaménagée à partir de cet été? Steve Ashton n'en écarte pas la possibilité.



Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Le gouvernement du Manitoba réaménagera l'autoroute transcanadienne à l'ouest de Winnipeg jusqu'à la frontière de la Saskatchewan, projet d'envergure qui exigera un investissement de quelque 213 millions $.

Selon le ministre d'Infrastructure et de Transports, Steve Ashton, qui a annoncé le projet le 10 février dernier, il s'agirait en effet du plus important investissement consacré à l'autoroute transcanadienne depuis sa construction, au cours des années 1950 et 1960. « Notre objectif est de réaménager la chaussée, les accotements, les intersections et les ponts afin que la Transcanadienne soit dans un état comparable aux grandes autoroutes américaines », souligne Steve Ashton, qui n'a pas écarté la possibilité que la limite de vitesse maximale passe à 110 km/h, une fois les travaux achevés.

C'est ce que souhaiterait entre autres le vice-président du chapitre manitobain de l'Association canadienne des automobilistes (CAA), Tom Scott. « La plupart des régions du continent ont des autoroutes permettant la circulation à haute vitesse », souligne-t-il.

Les travaux, qui s'échelonneront sur les six prochaines années, débuteront cet été. La Province prévoit embaucher quelque 2 400 travailleurs.

Ce nouveau projet routier s'ajoute à celui de la réfection de la Transcanadienne à l'est de Winnipeg, ainsi que la réfection de l'autoroute # 75. À date, la Province prévoit investir plus d'un milliard $ dans l'amélioration des autoroutes majeures, sans parler de l'autoroute périphérique de Winnipeg et l'autoroute # 6, qui relie la métropole à Thompson.

« Il fallait investir dans nos infrastructures routières, soutient Steve Ashton. La Transcanadienne permet d'accéder aux marchés du continent. Ce projet, ainsi que les autres déjà annoncés, donneront à nos grossistes, manufacturiers, contractants et agriculteurs un accès sans précédent à l'Amérique du Nord. »



photo : Daniel Bahuaud

Steve Ashton.

Le directeur général de l'Association des camionneurs du Manitoba, Terry Shaw, accueille favorablement l'annonce. « La réfection de la Transcanadienne permettra aux grands camions, tels les semi-remorques tirant plus d'une remorque, de circuler en toute sécurité, mentionne-t-il. C'est aussi un investissement qui aidera nos membres à optimiser l'efficacité de leurs commerces. »





ÉCOLE RÉGIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Un accueil chaleureux

Daniel BAHUAUD
Beauceville, Québec



photo : Gracieuseté de l'école régionale Saint-Jean-Baptiste

Les élèves de 9e et 10e années de l'école régionale Saint-Jean-Baptiste, à Beauceville, au Québec.

Quelque 20 élèves de la 9e et 10e année de l'école régionale Saint-Jean-Baptiste se sont rendus, du 22 au 29 janvier, à Beauceville, au Québec, pour perfectionner leur français, et découvrir comment vivent les jeunes de la Belle Province.

Jumelé avec l'école Jésus-Marie de Beauceville, le groupe a participé aux activités scolaires de leurs nouveaux amis québécois, en prenant le temps pour des activités de brise-glace. De plus, les jeunes ont passé du temps avec leurs familles d'accueil, visité les villes de Québec et de Saint-Georges-de-Beauce, et joué en plein air au Centre de jeux d'hiver de Valcartier.

« J'ai adoré le Centre de jeux d'hiver, lance une élève de 9e année, Kira Sabourin. Quel bel endroit pour pratiquer toutes sortes de sports, y compris la descente en tubes gonflables.

« Côté culturel, j'ai vraiment aimé visiter la Citadelle du Vieux Québec, et de voir le fleuve Saint-Laurent de près, poursuit-elle. Et puis je me suis fait des amis pour la vie. On s'envoie des textos chaque jour, et j'ai hâte de les accueillir, au printemps, chez nous au Manitoba. On pourra visiter La Fourche, Saint-Boniface, le Musée du Manitoba et peut-être le Village mennonite à Steinbach. »

Danielle Vermette a pour sa part subi un léger choc culturel. « Je pensais que la plupart des Canadiens vivaient de la même façon, confie l'élève de 9e année. Mais un plus d'être unilingues francophones, les Québécois ont un mode de vie subtilement différent. Ils sont Nord-américains comme nous, mais ils ont des références culturelles différentes. Ils n'écoutent pas la même musique, les mêmes émissions de télé, et ne mangent pas nécessairement les mêmes plats que nous. Le voyage m'a ouvert les yeux, en plus de m'avoir permis d'améliorer mon français. J'imagine que les Québécois auront des surprises semblables lorsqu'ils se rendront chez nous. »

Pour Alex Damphousse, le voyage au Québec s'est avéré une occasion de forger une nouvelle amitié, en discutant du sport qui fait le bonheur de presque tous les Canadiens : le hockey.

« En fin de semaine, je suis allé voir mon nouvel ami, Gabriel Poulin, jouer au hockey, explique l'élève de 9e année. Je pratique le sport, alors ça a été une occasion d'avoir de bonnes discussions. On est aussi allés patiner. J'ai vraiment aimé passer du temps avec lui et ma famille d'accueil. Tout le monde était à l'aise; je ne me suis pas senti le moindrement gêné. Lorsque Gabriel se rendra chez nous, j'espère qu'on pourra lui rendre le même accueil chaleureux. Je sais qu'il sera surpris par les plaines de l'Ouest, parce que Beauceville est situé dans une région plutôt montagneuse du Québec. Nous sommes agriculteurs, alors j'ai aussi hâte de lui montrer comment fonctionne une ferme manitobaine. »

COLLÈGE LOUIS-RIEL

Santé-vous bien!

Daniel BAHUAUD
Saint-Boniface



Ces élèves du collège Louis-Riel s'étirent pour se détendre, lors de l'atelier de yoga de la foire *Santé-vous bien!*

photo : Daniel Bahuaud

Les élèves du collège Louis-Riel ont pu se renseigner davantage sur la santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle, le 12 février dernier, grâce à la foire *Santé-vous bien!*

Visant à sensibiliser les jeunes au bien-être de toute la personne, *Santé-vous bien!* est une première pour le collège Louis-Riel. La foire a permis aux élèves de la 7e à la 12e année d'assister à une vingtaine d'ateliers portant sur l'alimentation saine, la gestion positive du stress par l'exercice, le yoga, le jeu, le rire, la danse, la musique, les arts dramatiques et les arts martiaux.

« Notre espoir est que la foire inspirera les élèves à maintenir un bon équilibre affectif qui leur permettra d'obtenir du succès non seulement sur le plan scolaire, mais dans tous les autres aspects de la vie », déclare le directeur adjoint, Hitesh Raval.

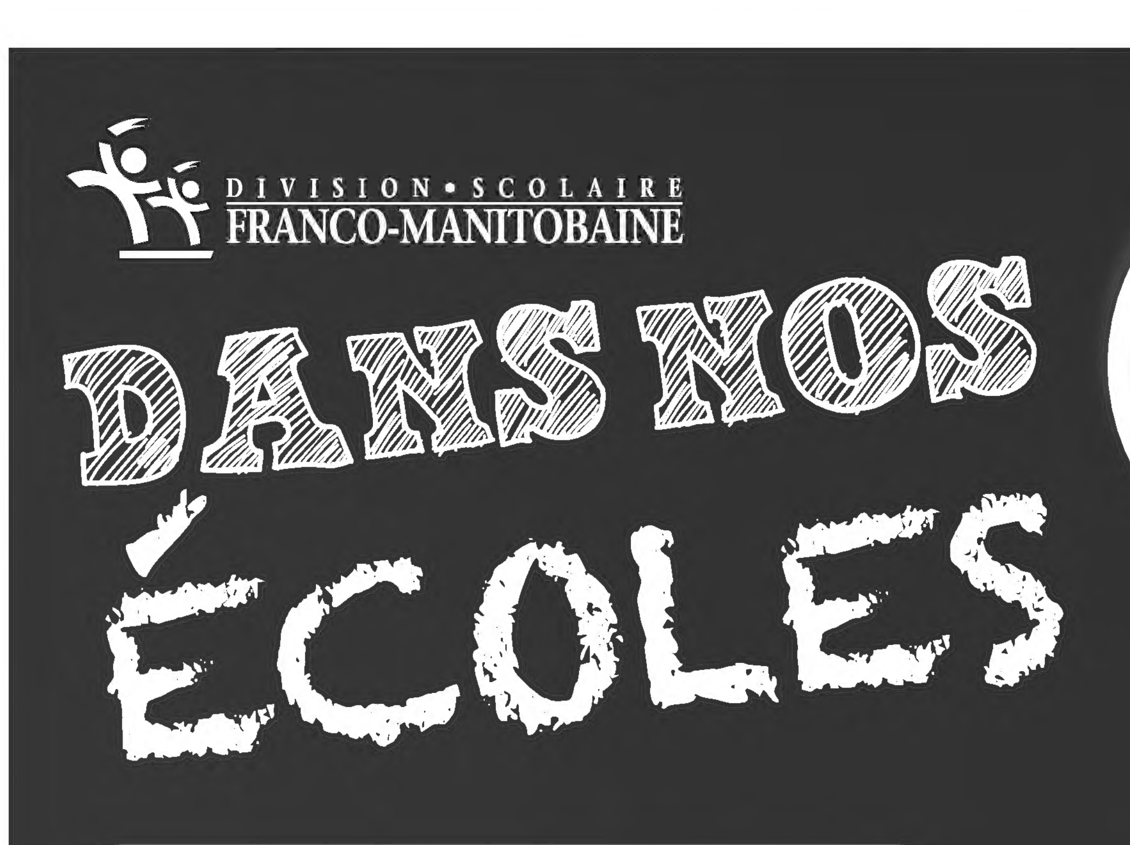
« J'ai beaucoup aimé l'atelier sur les jeux traditionnels autochtones, indique un élève de 9e année, Frank Alimasi. C'est important pour la santé de s'amuser. »

Élève de 12e année, Sophie Poirier Cole est du même avis. « J'ai participé à l'atelier de taekwondo, et à l'atelier *L'ABC de l'entraînement*, explique-t-elle. Je crois qu'il faut de l'exercice pour se défouler et se sentir mieux. »

Élève de 10e année, Jocelyne Fournier a assisté à l'atelier *Manger en santé*. « J'ai appris qu'on peut utiliser de la compote de pommes pour remplacer l'huile, le beurre ou le saindoux quand on fait des pâtisseries, souligne-t-elle. J'ai aussi appris quelques trucs pour réduire l'emploi du sucre dans les recettes. C'est important, parce que trop de sucre fatigue le corps et affecte la concentration. »

Élève de 12e année, Félicien Béya a quant à lui assisté à l'atelier *Pensez avant de cliquer*, qui portait sur la cyberintimidation. « De nos jours, l'intimidation peut nous suivre jusque dans notre chambre à coucher, rappelle-t-il. Pour l'arrêter, il faut de l'empathie. Il faut se mettre dans la peau de celui qu'on serait tenté de dénigrer sur Internet. »

Orthopédagogue au collège Louis-Riel, Gilles Labossière se dit heureux du déroulement de *Santé-vous bien!*. « Les sondages indiquent que les élèves éprouvent de plus en plus de stress, et par conséquent plus de défis par rapport à leur santé mentale, soutient-il. Nous voulions les sensibiliser à la santé mentale, et leur fournir les outils nécessaires pour voir à leur mieux-être. Nos invités ont parlé de nutrition et de santé physique, mais l'expression de soi et de l'écoute de soi ont également été mis en valeur. Rire, aider les autres, cultiver son identité, examiner sa perception de soi ainsi que reconnaître les signes et les symptômes des troubles mentaux – ce sont là de vrais atouts dans la vie. »



ÉCOLE SAINT-LAZARE

Ils ont eu.... La Grippe!

Daniel BAHUAUD
Austin



photo : Gracieuseté de l'école Saint-Lazare

Tous en avant! Pour se garder chaud au camp d'hiver La Grippe, il faut s'activer

Les élèves de la 5e à la 8e année de neuf petites écoles (1) de la Division scolaire franco-manitobaine se sont rendus, du 5 au 7 février, au ranch Circle Square, à Austin, pour participer à la troisième édition du camp d'hiver La Grippe.

Pour les quelque 12 élèves de l'école Saint-Lazare, La Grippe s'est avérée une occasion de s'amuser en plein air, de se faire de nouveaux amis et de réfléchir à leur identité francophone.

« C'était ma première Grippe, lance une élève de 6e année, Cecily Chartier. Ce que j'ai le plus aimé, c'était de pouvoir faire de la raquette, construire un quinzhee, faire du toboggan sur une grande pente de neige et ensuite de se réchauffer près d'un feu. Il faisait froid, mais on a eu beaucoup de plaisir. »

Même son de cloche chez sa camarade de classe, Leanne Fouillard. « J'ai beaucoup aimé me faire de nouveaux amis, déclare l'élève de 6e année. On a passé la nuit avec des élèves d'autres écoles. Ça, c'était le *fun*. »

« J'ai rencontré des jeunes de partout dans la province, lance à son tour une élève de 6e année, Witta Irumba. On s'envoie encore des textos. La Grippe, c'est une expérience qui vaut la peine d'être vécue. »

Le directeur de l'école Saint-Lazare, Mario Tanguay, est du même avis. « Sur le plan culturel, La Grippe est un évènement rassembleur, souligne-t-il. Les élèves s'amusent, apprennent à se connaître, et participent à des activités de leadership. Ils ont l'occasion de vivre leur francophonie en communauté, c'est-à-dire avec leurs pairs d'un peu partout au Manitoba. Et, grâce à la présence des élèves des Jeunes Manitobains des communautés associées (JMCA), nos élèves ont eu droit à des activités stimulantes, sans parler de l'exemple d'un groupe d'adolescents intéressés à renforcer cet esprit communautaire. »

« Les ados du JMCA sont de vrais modèles, lance une élève de 6e année, Solange Simard. Ils sont accueillants, drôles et démontrent une fierté pour le français. Dans notre école, nous avons quatre membres du JMCA qui organisent des activités amusantes pour les plus jeunes. Une fois rendue en 9e année, ça me tenterait de faire partie de leur organisation. »

(1) Il s'agissait des écoles Aurèle-Lemoine, Gilbert-Rosset, Jours de Plaine, La Source, Roméo-Dallaire, Saint-Georges, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Lazare et Sainte-Agathe.



Félicien Béya
12e année
Collège Louis-Riel

CITATION DE LA SEMAINE

« De nos jours, l'intimidation peut nous suivre jusque dans notre chambre à coucher. Pour l'arrêter, il faut de l'empathie. Il faut se mettre dans la peau de celui qu'on serait tenté de dénigrer sur Internet. »

AVIS AUX DIRECTIONS, PERSONNEL ET PARENTS DE LA DSFM

Vous voulez faire la promotion de vos évènements scolaires? C'est facile! Vous n'avez qu'à faire parvenir l'information au 237-4823, poste 211, ou à ***ecoles@la-liberte.mb.ca*** *avant 12 h le jeudi précédant la date de parution.*

Les pages Dans nos écoles sont une réalisation de La Liberté en collaboration avec les professionnels et les élèves de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

www.dsfm.mb.ca

À noter



Pour une liste complète des activités de la DSFM, consultez notre calendrier en ligne au **www.dsfm.mb.ca.**

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

☑ **DÉJEUNERS AUX CRÊPES**
École Lacerte, salle paroissiale des Saints-Maryrs
Les mercredi et jeudi 19 et 20 février de 7 h à 8 h 15
École/collège régional Gabrielle-Roy
Le vendredi 21 février, de 7 h à 13 h

☑ **LA LISTE - Tournois divisionnaires**
Le mercredi 19 février, de 13 h à 15 h 30
École La Source
Le lundi 24 février, de 13 h à 15 h 30
École Précieux-Sang
Le jeudi 27 février, de 13 h à 15 h 30
École Lagimodière
Le mardi 4 mars, de 13 h à 15 h 30
École communautaire Saint-Georges

☑ **Championnat divisionnaire de basketball**
7e et 8e années
Le lundi 3 mars

CONGÉS

Le vendredi 7 mars
Journée de perfectionnement professionnel
Toutes les écoles

COMMISSION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Bureau divisionnaire, Lorette
Présentation du budget 2014-2015
Le lundi 24 février, à 19 h
Réunion ordinaire
Le mercredi 26 février, à 19 h

DANS LA COMMUNAUTÉ

☑ Festival du Voyageur
Du 14 au 23 février
Info : 204 237-7692
www.festivalvoyageur.mb.ca

PUBLI-REPORTAGE

EMPLOIS ET AVIS



Le Centre de santé Saint-Boniface Inc. est un centre francophone qui offre des services de santé primaire dans les deux langues officielles aux gens d'expression française de Winnipeg et à la population de Saint-Boniface.

En conformité avec les buts, objectifs et mandat du Centre de santé, une connaissance approfondie des deux langues officielles est requise pour ce poste.

Professionnelle ou professionnel d'accueil (Réceptionniste)

POSTE SYNDIQUÉ À TEMPS PARTIEL (0,8 ETP) ET DE DURÉE INDÉTERMINÉE

Sous la supervision générale du chef des programmes et des opérations et en tant que membre d'une équipe interdisciplinaire, la personne choisie est chargée :

- de l'accueil des clients;
- du service à la clientèle;
- du soutien administratif et clinique.

Exigences du poste

- Trois à cinq ans d'expérience variée dans le secteur de la santé ou deux à cinq ans d'expérience en travail de bureau.
- Aptitude à travailler efficacement au sein d'une équipe interdisciplinaire.
- Souplesse, excellent sens de l'organisation et capacité d'entreprendre un projet et de le mener à terme.
- Sens aigu de la résolution de problèmes.
- Diplomatie, discrétion et rigueur dans les relations avec le public.
- Très bonne connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées.
- Diplôme d'études secondaires, avec cours d'informatique et d'administration.
- Cours de secrétariat médical ou en soins de santé (atout).

Salaire : selon la convention collective du syndicat SEGM

Veuillez soumettre votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, avant le 5 mars 2014, à :

Monsieur Robert Malo
409, avenue Taché, salle D1048, Winnipeg (Manitoba) R2H 2A6
Téléphone : (204) 237-2019 Télécopieur : (204) 953-2260
Courrier électronique : rmalo@centredesante.mb.ca

Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature, cependant, nous communiquerons seulement avec les personnes choisies pour une entrevue.



www.centredesante.mb.ca

Ne cherchez plus!

Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.

Pour en savoir plus sur les offres d'emploi actuelles, cliquez sur le bouton **« Emploi » sur le site manitoba.ca.**

Ce que vous pouvez attendre de nos offres d'emploi :

- Toute une gamme de carrières intéressantes et stimulantes;
- Un salaire compétitif;
- Un remarquable ensemble d'avantages sociaux;
- Des possibilités d'apprentissage, de développement professionnel et d'avancement continuelles;
- L'occasion de construire une meilleure province pour toute la population manitobaine.

Accès ATS – **1 204 945-1437**

Personnes. Mission. Progrès.





APPEL DE CANDIDATURES

Professionnelle-enseignante ou professionnel-enseignant de français
(Poste régulier pouvant mener à la permanence)

Profil du poste :

- Enseigner des cours de français de première année universitaire;
- Élaborer du matériel pédagogique pour ses cours de français;
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables des travaux dirigés;
- Assurer le suivi et l'encadrement des étudiantes et étudiants;
- Participer activement à la vie universitaire.

Compétences requises :

- Formation universitaire en enseignement de la langue française;
- Expérience de l'enseignement du français en contexte universitaire;
- Maîtrise (M. Ed.) en éducation serait un atout;
- Excellente connaissance de la langue française orale et écrite;
- Bonne connaissance du milieu minoritaire francophone et de ses besoins langagiers.

Entrée en fonction : 1er août 2014

Rémunération : selon la convention collective

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et demander à trois répondants de faire parvenir une lettre de recommandation au plus tard le 14 mars 2014 à :
André Samson, doyen
Faculté des arts et Faculté des sciences
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210 Télécopieur : 204-233-0217
asamson@ustboniface.ca
www.ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

PETITES ANNONCES

RECHERCHE

APPARTEMENT d'une chambre à coucher, à Saint-Boniface. Pour le 1er avril. Tél. : 204 231-0451.
224-

À VENDRE

MAISON À VENDRE : au cœur de Saint-Boniface, 513 rue Langevin. 4 chambres à coucher + 2 chambres au sous-sol. Cuisine avec broyeur, frigo, lave-vaisselle, four et cuisinière encastrés. 2½ salles de bain. Bureau au premier. Salon, salle à manger, salon-solarium avec foyer. Laveuse, sécheuse, congélateur. Nouvelle toiture. Paysagé. Galerie fermée. Stationnement pour 3 voitures, Deck et terrasse, remise. Cinq minutes du Collège Louis-Riel, Écoles Taché, Provencher. À 3 minutes de l'Université de Saint-Boniface, Parc Provencher, autobus. À 5 minutes de la Fourche et de l'Hôpital Saint-Boniface. Susan Joshi 204 510-1691 Royal Lepage. Tour virtuel : susanjoshi.com
225-

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	12,98 $	14,07 $	15,17 $
Semaine 2	20,68 $	22,90 $	25,10 $
Semaine 3	23,99 $	27,30 $	30,60 $
Semaine 4	27,30 $	31,71 $	36,12 $
Semaine 5	30,60 $	36,12 $	41,63 $
Semaine 6	33,92 $	40,53 $	47,15 $

Mot additionnel : 15¢ Photo : 15,17 $







Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Dorénavant les petites annonces seront automatiquement insérées sur le site Internet de *La Liberté* (la-liberte.mb.ca).

À VOTRE SERVICE

SERVICES

AVOCATS-NOTAIRES

ABONNEZ-VOUS À



OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	64,50 $ ❐	69,85 $ ❐
2 ans	107,35 $ ❐	119,70 $ ❐

Nom

Prénom

Adresse

Ville Province

Code postal Téléphone

Je choisis de payer par :

❐ Visa : ____________ Expiration : ______

❐ MasterCard : ____________ Expiration : ______

(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste :
(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de *La Liberté*)
C.P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4



Faites vos valises!
La Fondation de l'Hôpital Saint-Boniface présente
MEGA MILLION CHOICES
2014 LOTTERY
DATE LIMITE : le 21 février 2014 à minuit
7 ans de vacances ou 37 777 $ en argent
Wow!
FAITES VITE! PLUS DE 80 % DES BILLETS VENDUS
JOURNEYS
TRAVEL & LEISURE SUPERCENTRE
Achetez vos billets dès aujourd'hui!
50/50 PLUS MC
Presque 800 000 $
Le gagnant empoche la moitié!
LE BONI Nº 2 VAUT 49 000 $!
7 options incroyables de gros lots
Plus de 4 500 prix à gagner! 7 tirages anticipés

LA LIBERTÉ

Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Directrice et rédactrice en chef : **Sophie GAULIN**
Rédactrice adjointe et projets spéciaux : **Lysiane ROMAIN**
Journalistes : **Daniel BAHUAUD** et **Camille HARPER-SÉGUY** (congé de maternité)
Journaliste et reporter de projets spéciaux : **Wilgis AGOSSA**
Journalistes stagiaires : **Manon BACHELOT, Chloé LE MAO** et **Thomas RICHARD**
Chef de la production : **Véronique TOGNERI**
Adjointe à la direction : **Roxanne BOUCHARD**
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**

Les bureaux sont situés au 420, rue Des Meurons, unité 105 et sont ouverts de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Toute correspondance doit être adressée à *La Liberté*, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal



Téléphone : (204) 237-4823
Sans frais : 1 800 523-3355
Télécopieur : (204) 231-1998
Web : la-liberte.mb.ca

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'adresse Internet : www.la-liberte.mb.ca

Courrier électronique :

Direction et lettres à la rédaction :
la-liberte@la-liberte.mb.ca

Communiqués de presse :
redaction@la-liberte.mb.ca

Abonnements :
administration@la-liberte.mb.ca

Département graphique :
production@la-liberte.mb.ca

L'abonnement annuel :
Manitoba : 64,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
États-Unis : 180,50 $ • **Outre-mer :** 247 $

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach.**

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA à : C.P. 190, SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 3B4

COURRIEL : la-liberte@la-liberte.mb.ca

ISSN 0845-0455









« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »



ACTUALITÉS

SAINT-BONIFACE

Chez Cora tourmenté

À quelques mois de la fin de son bail avec le Centre culturel franco-manitobain, le propriétaire du restaurant Chez Cora appréhende que son contrat ne soit pas renouvelé. Pendant ce temps, les dirigeants du CCFM souhaitent avoir à cet emplacement, un restaurant qui réponde à leur nouvelle vision.


Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

Le bail du restaurant Chez Cora situé dans les locaux du Centre culturel franco-manitobain (CCFM) arrive à son terme le 31 août prochain. À six mois de la fin de ce contrat, les propriétaires craignent une fin malheureuse de ce partenariat qu'ils ont noué au fil des années avec la communauté.

« On est ici depuis dix ans, rappelle la franchisée de Chez Cora à Saint-Boniface, Tina Wood. On a tout donné pour que ce restaurant fonctionne. On a tissé des liens avec la communauté et différents organismes qu'on encourage en aidant pour les déjeuners aux crêpes par exemple et maintenant, on veut nous mettre à la porte! »

Tout compte fait, le 1er septembre prochain, le restaurant Chez Cora pourrait ne plus exister dans les locaux du CCFM. Même si cela fait plusieurs mois que les propriétaires avaient des soupçons sur le non renouvellement de leur bail, ils pensaient qu'une entente serait encore possible. C'est une visite des lieux par des membres du CCFM durant le mois de janvier dernier qui leur a mis la puce à l'oreille.

« Ils ont amené des gens regarder la place. C'est là qu'on a compris qu'ils étaient en train de chercher activement autre chose et qu'ils n'allaient pas renouveler automatiquement notre bail, déplore Tina Wood. On a alors décidé de leur parler mais ils n'ont pas voulu. On a essayé plusieurs fois et on n'a jamais pu s'asseoir pour négocier. »

Le CCFM et sa nouvelle vision

De son côté, le CCFM assure que ces changements se font en lien avec sa nouvelle vision. « Notre but est de mettre en place une vision pour l'avenir, souligne la directrice générale du CCFM, Sylviane Lanthier. Une vision qui est d'avoir un CCFM plus occupé et dynamique. Et ça comprend un restaurant ouvert en soirée. »

« C'est bizarre que le mandat n'ait pas changé et qu'on nous dise qu'on ne répond plus à la mission et à la vision du CCFM », s'étonne Tina Wood. Mais pour les responsables du CCFM, il ne s'agit aucunement d'un acharnement contre Chez Cora. Les nouveaux locataires de cet emplacement devront répondre à des critères comme « le service en français, les activités en soirée et une collaboration qui permet de s'entraider pour les activités culturelles, confie Sylviane Lanthier.

« On dit aux gens intéressés qui viennent nous voir, "voici ce qu'on vous donne comme contraintes". C'est à eux de proposer un plan d'affaire, poursuit-elle. Le prochain locataire pourrait être Cora ou un autre restaurant. On est ouverts aux propositions de tous les restaurateurs ».

« Comme on n'a pas pu parler avec le CCFM, j'ai finalement écrit une lettre et ils nous ont répondu en nous disant qu'on peut faire une offre à notre agent immobilier jusqu'au 28 février », confirme Tina Wood.

Et la communauté dans tout ça?

Selon le président de l'Association des résidents du Vieux Saint-Boniface, Mathieu Allard, cette décision du CCFM n'a rien de surprenant. « On comprend et on appuie la décision du CCFM, affirme-t-il. Si on peut utiliser l'espace pour qu'il concorde plus avec la mission du CCFM, ce serait bien.

« Mais on aime beaucoup Chez Cora et on apprécie leur service dans la communauté, poursuit-il. On serait content de les voir trouver une autre place à Saint-Boniface pour continuer à nous desservir. »

Mais les responsables n'envisagent pas du tout cette option. « Impossible, lance Tina Wood. On ne pourrait pas! ». Elle affirme aussi que depuis leur arrivée au CCFM, leur clientèle n'a cessé d'augmenter. « Nous avons près de 100 000 clients par année, confie-t-elle. Et c'est parce qu'ils sont satisfaits qu'ils reviennent. Il y a plein de gens qui ne sont pas contents d'entendre qu'on va peut-être partir. »

Les conséquences d'un départ

Malgré tout, les responsables de Chez Cora digèrent très difficilement la proposition qui leur a été faite par le CCFM. « Juridiquement, ils ne sont pas obligés de renouveler le bail, note un partenaire de Chez Cora, Clément Perreault. Mais on aurait aimé une procédure transparente.

« Quand ils nous ont fait venir, Chez Cora a mis 800 000 $ dont 483 000 $ en infrastructure, renchérit-il. Personne ne prendrait un tel risque en sachant qu'il n'y aurait pas de renouvellement de bail ». « Si on part, on perd tout. On a mis trop d'argent dedans », ajoute Tina Wood.

De plus, Chez Cora affirme que c'est la trentaine d'employés qui devra être mise à la porte. « Notre but n'est pas d'occasionner des pertes d'emplois, assure Sylviane Lanthier. Que ce soit Chez Cora ou le prochain locataire, ils chercheront aussi des employés ».

Mais un départ de Chez Cora pourrait aussi avoir un impact financier sur le CCFM pense des responsables de Chez Cora. « Neuf restaurants sur dix vont faire faillite dans la première année, confie un dirigeant de la franchise Chez Cora, Benoit Morel. Changer, c'est aussi prendre des risques car ça peut occasionner une perte significative. »

Face à l'impact du non renouvellement de bail, Chez Cora préfère jouer la carte de la négociation. « Une de leur plus grande préoccupation, c'est que Chez Cora ferme trop tôt », constate Clément Perreault. « J'ai plein d'idées, martèle Tina Wood. Fermer plus tard, avoir un bar etc, mais je veux qu'on s'asseye pour discuter. » Mais pour le moment, Sylviane Lanthier préfère qu' « ils envoient une proposition à notre agent ».

En attendant, Chez Cora comme les autres restaurateurs qui frappent à la porte du CCFM ont jusqu'au 28 février pour déposer leur offre qui sera étudiée de façon convenable car, « ce site est important pour continuer à donner une image très vivante de la communauté », conclut Sylviane Lanthier.


photo : Wilgis Agossa
La franchisée de Chez Cora à Saint-Boniface, Tina Wood pense pouvoir s'adapter à la nouvelle vision du CCFM et ne comprend donc pas pourquoi son actuel restaurant ne bénéficie pas du premier droit de refus pour renouveler son bail.





par Jean-Pierre Dubé
jpdube@la-liberte.mb.ca @jeanpierre_dube

La bonne table

Moment de nostalgie. Centre culturel de Saint-Boniface. Environ 1970. Derrière un mur de béton, la moitié du vieux couvent des sœurs des SNJM, avenue de la Cathédrale, est le havre de locaux réservés aux artistes dans tous leurs états.

On peut y entendre gratter des guitares, répéter des dialogues, taper du pied et chanter à quatre voix mixtes à toute heure du jour et de la nuit. On peut y boire de la bière et fumer un joint tranquillement, rêvasser, discuter religion, sexe et politique.

Il y a la salle du 100 Nons, le théâtre du Cercle Molière, des ateliers, des loges, un restaurant et un bar, ouvert à l'occasion. Un grouillement bruyant et incessant sur les planches de bois craquant. Une trappe à feu qu'il fallait fermer.

Et puis arriva sur le boulevard en 1974 le Centre culturel franco-Manitobain (CCFM). Le nouveau directeur a enduré peu de temps. Jean-Louis Hébert avait connu l'autre lieu, il n'allait pas souffrir une lutte perpétuelle contre un mur d'administrateurs nommés par le gouvernement que seules émouvaient l'harmonie et la poésie des chiffres.

Moment de nostalgie. Le Foyer du CCFM. Environ 1990. L'immense cheminée flanquée de grandes fenêtres est le cœur d'un salon enfoncé, véritable fosse aux conversations, entouré de tables du bar-restaurant. Avec la Terrasse Daniel-Lavoie verdoyante, c'est un oasis au milieu du désert. On y tient des spectacles, réceptions et lancements autour d'un feu crépitant.

Après avoir épuisé les meilleurs promoteurs des arts, l'éléphant gris se vida peu à peu et se transforma en centre de location de salles.

Il y eut un soir, il y eut un matin d'octobre 2005. À cette heure inqualifiable de 6 h 00 s'ouvrit un restaurant Chez Cora. La chaîne avait investi 800 000 $ pour construire une cuisine, murer Le Foyer et installer 130 places. Au moins, ce n'était pas un Salisbury House.

Le bail de dix ans ne sera pas renouvelé, aurait récemment décidé le CCFM. Cora connaissait le risque. Le partenaire d'affaires de Chez Cora est néanmoins indigné.

Clément Perreault dresse un bilan impeccable : une bonne table, 30 emplois bilingues, 90 000 clients par année, des commandites d'activités locales, un revenu annuel de 56 000 $ pour le CCFM. Mais voilà : Cora ferme à 3 h 00 de l'après-midi.

Moment d'ignominie. Saint-Boniface *by night*. Récemment. Le souper est terminé, on emmène la visite de l'extérieur du Manitoba prendre un coup dans le *French Quarter*. On frappe un mur au CCFM, qui dort sans rêver. Garage Café? On entend la musique malgré le bruit des camions avant même de voir la file d'attente. Partout autour, le couvre-feu.

Le CCFM s'est-il réveillé à l'idée qu'un milieu artistique qui se respecte commencerait seulement à s'animer en fin d'après-midi? Que Cora et sa clientèle ont peu à voir avec les arts? Que c'est de 6 h 00 du soir à 3 h 00 du matin qu'il faudrait ouvrir les portes?

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et le CCFM a pris un pas dans la bonne direction, comme Winnipeg l'an dernier avec le choix de Chez Sophie sur l'Esplanade Riel. Trouvera-t-il un restaurateur capable d'alimenter sa mission artistique?

La langue comme la culture, ça demande une très bonne table.

22e JEUX OLYMPIQUES D'HIVER
SOTCHI 7-23 FÉVRIER 2014

ASTHEUR AVEC LA RADIO-CRISTAL INSTALLÉE, J'VA AVOUÈRE LES NOUVELLES DES OLYMPIQUES PAR L'ENTARMISE DE C.K.S.B.

Cayouche La Liberté 1782

À VOUS *la parole*

*À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca.***

L'indépendance des sénateurs : à votre tour, M. Harper

Madame la rédactrice,

Comme ce fut rapporté dans la dernière édition de *La Liberté*, j'appuie pleinement la décision du chef du Parti libéral du Canada, M. Justin Trudeau, de couper les liens entre le caucus libéral national et les sénateurs libéraux.

Certains ont déploré notre décision, à titre de sénateurs nouvellement indépendants, de former un nouveau caucus de sénateurs libéraux. Cette décision serait la preuve, selon eux, qu'il n'y aurait pas de réel changement de culture à la Chambre haute. Je tiens à apporter quelques précisions à ce sujet.

D'abord, si les sénateurs nouvellement indépendants n'avaient pas décidé, suite à l'annonce de M. Trudeau, de se regrouper au sein d'un nouveau caucus, il n'y aurait plus d'opposition officielle au Sénat, en vertu de notre Règlement. L'absence d'opposition officielle affecterait le fonctionnement du Sénat et de ses comités, qui sont au cœur de nos activités parlementaires. En fait, selon nos règlements, les sénateurs indépendants ne siègent habituellement pas aux comités, et ne peuvent le faire qu'avec l'approbation des partis représentés au Sénat. Comment aurions-nous effectué notre travail d'examen législatif si la participation aux travaux des comités nous avait été refusée? Avions-nous le droit d'abdiquer cette responsabilité?

La partisanerie n'est donc pas le produit d'une habitude ou un simple passe-temps. Elle régit le fonctionnement du Sénat.

Il faudra sûrement s'attaquer à la modernisation du Règlement du Sénat. Celui-ci doit mieux refléter notre nouvelle réalité et mieux accommoder le nombre grandissant de sénateurs qui, comme nous, ne seront pas affiliés à un parti politique dans leur travail parlementaire. Dans l'attente, cependant, notre décision de former un nouveau caucus d'opposition au Sénat relevait de la nécessité.

Il ne faut pas pour autant diminuer l'importance de la décision de M. Trudeau. Ce n'est pas un retour à la normale au Sénat. Loin de là. L'abolition des caucus conjoints mène à une dynamique nouvelle. Les caucus des députés ont souvent une saveur électoraliste, et les sénateurs seront mieux servis dans leur travail en faisant abstraction de telles considérations. Notre nouveau caucus au Sénat, de plus, n'a aucune ligne de parti, aucun whip, aucune suggestion quant aux votes. Il nous offre un forum où on peut échanger de l'information et discuter afin d'être bien préparés tant en comité qu'au Sénat. Ce caucus nous permettra aussi d'avancer, justement, de nouvelles réformes règlementaires au Sénat. Nous sommes pleinement conscients de l'opportunité que cette décision présente pour l'avenir du Sénat, et nous prenons très au sérieux notre responsabilité d'innover et d'assurer l'intégrité de cette institution.

Un premier pas important a donc été franchi. Que nous réserve l'avenir?

Une décision similaire de la part de M. Harper serait le deuxième pas logique. Le Sénat pourrait alors, loin de toute influence de la part des députés, revoir son Règlement afin de le dépolitiser encore plus. La table serait ainsi mise pour des nominations futures par le biais d'un processus non-partisan.

Un changement de culture, alors? Certainement. Mais il viendra graduellement et prudemment. Une refonte impulsive et radicale, sans égard aux conséquences, n'aurait certainement pas été à la hauteur de ce qu'on attend du Sénat.

Maria Chaput, sénatrice
Manitoba
Le 12 février 2014

À VOUS *la parole*

À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur www.la-liberte.mb.ca.

Chez Cora Saint-Boniface Sera-t-il chassé du CCFM?

Madame la rédactrice,

Le Centre culturel franco-manitobain nous a confirmé que son conseil d'administration a pris une décision ferme de ne pas renouveler le bail de loyer avec le restaurant Chez Cora au 340, boulevard Provencher. Il semble que la motivation principale du non renouvellement serait une incompatibilité entre la mission du CCFM et l'offre de restauration fournie par Chez Cora.

Je veux souligner aux lecteurs, madame la rédactrice, que la mission du CCFM n'a aucunement changé depuis la signature du premier bail en 2006. Le CCFM était en crise financière à l'époque et n'était pas en mesure de combler leurs obligations financières en offrant leur propre programme de restauration notamment le Foyer et une boutique de vente d'artisanats.

Le conseil d'administration de l'époque, avec l'aide d'Entreprises Riel, ont tout fait durant une période de deux ans pour attirer le franchisé Cora's Breakfast établi à Winnipeg d'installer une deuxième franchise, Chez Cora Saint-Boniface, dans ses lieux au 340, boulevard Provencher. L'entente du bail, renouvelable après dix ans, ferait en sorte que le franchisé respecterait toutes les valeurs de la mission du CCFM. Chez Cora fut choisi parcequ'il rencontrait tous les critères de la mission du CCFM; c'était la meilleure recette.

Chez Cora s'est investi à la mission du CCFM au coût de 800 000 $ dont 483 000 $ en infrastructure (climatisation, toilettes, nouvelles fenêtres, etc..). Ces sommes ne provenaient pas d'un gouvernement mais bien de la poche de gens ayant œuvré longuement en carrière pour investir dans leur futur. Personne n'occasionnerait un tel risque sachant qu'il n'y aurait pas de bonne foi au renouvellement d'un bail avec échéance. Nous voici en 2014 à la merci de la direction d'un nouveau conseil d'administration.

Le CCFM appartient à la province du Manitoba et son conseil dirige ses affaires pour le meilleur intérêt de tous les Franco-Manitobains. Il est impératif, madame la rédactrice, que le CA du CCFM soit transparent dans toutes ses affaires concernant son public. L'idée de non renouvellement du bail avec Chez Cora fut discutée à deux reprises; une en consultation publique et l'autre lors de la dernière assemblé générale du CCFM. Ce qui concerne les fervents culturels présents à ces rencontres est qu'avec la venue du Théâtre Le Cercle Molière il serait bon, à l'occasion, d'avoir un offre de service après les heures de clôture de Chez Cora. C'est ça l'incompatibilité qui motiverait le nouveau CA au non renouvellement de son bail! Est-ce une décision faite de bonne foi pour un locataire qui a créé une trentaine d'emplois bilingues dans la communauté, qui supporte une cinquantaine de programmes scolaires et communautaires, qui a un appui incroyable de la communauté par sa qualité d'alimentation nutritive et de service témoignés par les grandes files d'attente de vos lecteurs, qui fournit ce service à plus de 90 000 clients par année offrant l'occasion à des gens de tous les coins de la province de visiter le CCFM et connaître ses programmes et qui, avec son loyer de 56 000 $ par année comble 57 % de tous les revenus de loyer du CCFM? Ces revenus sont retenus par la société et sont inclus comme revenus au fonds général afin de limiter au minimun l'apport de la Province. C'est cette transparence, madame la rédactrice, qui n'a pas été transmise lors de ces discussions publiques.

Chez Cora pourrait facilement combler l'incompatibilité perçue par le nouveau CA mais, pour le moment, la direction a pris une position de non négociation avec le franchiseur Cora et le franchisé Chez Cora Saint-Boniface.

Ce qui n'est pas transparent est que le CCFM est en démarche avec un agent (anglophone) qui est à la recherche d'un autre locataire qui, lui, serait la meilleure recette pour le conseil d'administration du jour. Et si le nouveau locataire était en mesure d'offrir des jeux de chance au CCFM tels que les VLT de la Province, serait-ce la meilleure recette et serait-ce compatible avec la mission du CCFM?

L'intention du CA n'est pas transparente, il incombe au journal *La Liberté* d'informer nos Franco-Manitobains qu'ils ont raison d'être inquiets et de bien vouloir s'informer auprès des membres du CA qui ont comme mission de représenter le meilleur intérêt de tous les Franco-Manitobains. La mission du CCFM n'a pas changé et Chez Cora est toujours conforme aux conditions de son bail.

Clément Perreault
Partenaire
Chez Cora Saint Boniface
Le 13 février 2014

Le Boulevard Provencher : notre espace, pas celui des camionneurs

Madame la rédactrice,

Ce n'est pas d'hier que les citoyens et les commerçants de la région veulent redonner au Boulevard Provencher le caractère piétonnier qui lui est propre. Notre conseiller était d'accord. Le Conseil de ville aussi. Le 17 juillet le Conseil avait accepté une motion à ce sujet pour limiter les camions qui se servent de Provencher à ceux qui ont affaires dans la région immédiate, que ce soit Parmalat, ou autres. Cette initiative rassemblait les objectifs de pas seulement les résidents du Vieux Saint-Boniface, mais aussi les intérêts d'Entreprises Riel qui défend les intérêts des hommes d'affaires, et Provencher Biz qui font leurs affaires sur le Boulevard.

Nous avons donc présenté note point de vue au comité de la ville responsable pour les Infrastructure, qui recevait un mémoire d'experts de la ville qui allait à l'encontre de la demande du Conseil et recommandait qu'aucun changement ne soit considéré au sujet de l'accès des camions. Le rapport, avec l'aide non dissimulée du « Manitoba Trucking Association » n'hésitait pas à donner des exemples ridicules des conséquences et à déclarer qu'un tel changement ne serait pas moins que la fin du monde tel qu'on le connaît.

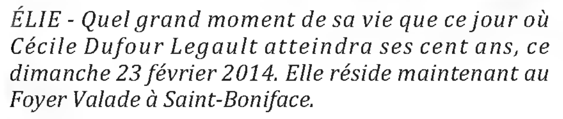
Le plus malheureux est que l'étude ne répondait pas à la demande du Conseil de ville – de déterminer les conséquences de limiter le trafic de camions aux plus petits (6 roues ou moins, et ceux qui ont affaires dans la région) mais ils ont étudié à la place l'option de pas y avoir de camions du tout, une hypothèse facile à justifier d'impossible. Quand un membre du comité de la ville, notre représentant Daniel Vandal, a demandé pourquoi ils avaient ignoré la demandé du conseil, le fonctionnaire a dû admettre que ce scenario n'avait pas été considéré. Alors le rapport fut renvoyé pour qu'il soit complété en répondant à la question sur les conséquences de limiter les camions sur le Boulevard aux plus petits et ceux qui ont des raisons spécifiques d'être dans le quartier.

Pour avoir osé demander à un employé de la ville qu'il rédige un rapport répondant à la question et de bien vouloir ne pas ignorer la question, notre conseiller, et donc nous, les citoyens nous sommes fait traiter, dans un article signer Terry Shaw du *Free Press* datant du 6 février 2014, d'enfants gâtés, « tel un garçon qui ne reçoit pas la permission d'avoir une glace de sa mère, et qui décide d'aller voir son père ». Terry Shaw est le directeur général de la « Manitoba Trucking Association ». Il est l'auteur de la soumission détaillée allant à l'encontre de la décision du Conseil de ville, donc il est en conflit d'intérêt.

Ce que nous demandons a un précédent et est une situation prévue dans les règlements de la ville. La ville a passé la loi # 1573-77. La clause 47, charte 7 définit une telle situation, et justement la route Jubilee est une route, tel qu'on le demande, intitulée « Route pour camions avec accès limité ». On ne veut pas plus, on ne veut pas moins. Et non, on n'aime pas se faire ridiculiser par les représentants payés par des intérêts particuliers.

Walter Kleinschmit
President sortant, Association des résidents du Vieux Saint-Boniface
Saint-Boniface (Manitoba)
Le 10 février 2014

Cécile Legault *100 ans*



ÉLIE - Quel grand moment de sa vie que ce jour où Cécile Dufour Legault atteindra ses cent ans, ce dimanche 23 février 2014. Elle réside maintenant au Foyer Valade à Saint-Boniface.

Que cette journée laisse dans son cœur des souvenirs mémorables. Félicitations et bon 100e anniversaire!

Votre affectionné cousin,
Léon

Le 8 août 2002

Écrivez-nous!

Le journal *La Liberté* est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante.

DROIT ET FRANCOPHONIE

Une décision néfaste

La décision de fermer le palais de justice de Saint-Boniface, et de disperser les services bilingues qui y étaient offerts, déçoit l'Association des juristes d'expression française et la Société franco-manitobaine.

Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

Le palais de justice de Saint-Boniface, situé au 227, boulevard Provencher, fermera ses portes à partir du 3 mars prochain. Dès cette date, toutes les causes prévues à la Cour de Saint-Boniface seront entendues à Winnipeg. C'est, du moins ce qu'a annoncé le juge en chef, Glenn D. Joyal de la Cour du Banc de la Reine, dans un avis public livré le 14 février.

Ainsi, les causes du Tribunal des petites créances seront entendues au 373, avenue Broadway, à Winnipeg. Les causes de la Cour du Banc de la Reine seront entendues à la Cour provinciale de Winnipeg, situé au 408, avenue York. La Cour provinciale de Saint-Boniface, quant à elle, tiendra ses audiences au Centre de services bilingues, situé 614, rue Des Meurons.

L'annonce déçoit plusieurs organismes francophones, notamment l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM). « Je suis très déçue que les services judiciaires dispensés à Saint-Boniface depuis des décennies nous soient perdus, même temporairement, déclare la présidente de l'AJEFM, Aimée Craft. Le grand pilier de l'offre active des services en français est que ces services soient offerts dans les communautés concernées. La plupart des causes seront entendues à Winnipeg, où la capacité d'interagir en français à chaque moment du processus juridique est diminuée. C'est alors que l'on peut facilement perdre de vue le principe de l'offre active. À Saint-Boniface, la communication en français est davantage assurée. »

Le président-directeur général de la Société franco-manitobaine, Daniel Boucher, craint pour sa part « qu'une situation temporaire devienne permanente ».

« Il ne semble pas y avoir eu une reconnaissance de l'importance, pour la communauté francophone, d'un service essentiel, avance-t-il. Cette situation en dit beaucoup sur la précarité de nos acquis. On va rencontrer l'AJEFM pour développer une stratégie, dans le but de renverser cette décision néfaste. »

L'AJEFM compte elle aussi réagir. « La fermeture du palais de justice de Saint-Boniface est le résultat de la résiliation du bail de l'immeuble par la Ville de Winnipeg, rappelle Aimée Craft. Nous avons vu cela venir, et nous avons soulevé il y a longtemps la question avec le ministère de la Justice, en déclarant qu'on s'inquiétait du statut précaire du palais de justice. Nous allons contacter le ministre de la Justice, Andrew Swan, pour voir comment la Province pourrait garantir l'offre d'une gamme complète de services judiciaires à Saint-Boniface. Nous ne voulons pas une solution temporaire qui perdure indéfiniment. »

Le commentateur politique, Michel Lagacé, s'étonne non seulement de la décision, mais de la forme qu'a prise l'annonce. « Tout cela nous a été présenté comme un fait accompli, sans la moindre consultation avec la communauté francophone, souligne-t-il. Je suis également surpris qu'il n'y ait eu aucune tentative de centraliser ces services ailleurs à Saint-Boniface ou à Saint-Vital. On traite la question des services juridiques en français comme s'ils étaient sans intérêt.

« Or ce qui est en jeu, c'est la capacité du gouvernement provincial et des tribunaux manitobains d'offrir un service en français de qualité, poursuit-il. En dispersant les services un peu partout, on diminue la capacité d'offrir le service en français. La solution, au contraire, serait de rassembler un noyau de francophones – des commis, des avocats, des juges, et plus encore – en un même endroit, à Saint-Boniface. »

La Liberté a tenté de joindre le ministre, Andrew Swan et le premier ministre, Greg Selinger, en vain.

BUDGET FÉDÉRAL

Les francophones entre les colonnes

Jean-Pierre DUBÉ

APF

Un des plus courts énoncés de l'histoire récente, avec 3 000 mots, le budget de Jim Flaherty est une mince affaire, selon Normand Lévesque, le directeur général du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC). « C'est un non-budget qui n'apporte rien de nouveau comme les autres depuis bien des années. »

Le budget du 11 février dernier réduit encore l'appareil gouvernemental en gelant les dépenses des ministères fédéraux et en augmentant la cotisation des fonctionnaires à l'assurance santé. Il prévoit 40 millions en deux ans pour 3 000 stages au sein d'entreprises dans les secteurs en demande. Mais il laisse au chômage près d'un demi-million de jeunes Canadiens.

« Malgré les progrès dans notre réseau au niveau des compétences, explique Normand Lévesque, il y a un sérieux problème qui se pose avec la mise en œuvre de la stratégie des *Subventions canadiennes à l'emploi*. Ça fait un an que le fédéral négocie avec les provinces et ça n'avance pas. On voit l'impact sur le terrain dans certaines provinces où l'on travaille. »

« En Nouvelle-Écosse, précise le directeur général du réseau national, on a projet de formation dans la région d'Argyle, qui prépare des sans emploi en fonction de postes disponibles. Le ministre responsable a récemment envoyé une lettre aux partenaires pour dire que, sans entente avec le fédéral, il faudrait trouver une autre solution. Ça fragilise nos centres de formation et menace certains programmes prometteurs.

« Ça se complique pour les francophones, croit Normand Lévesque. L'accès à des fonds dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales n'est jamais évident. Et la façon de procéder du fédéral, en forçant les provinces à embarquer d'ici le 31 mars, rend la chose encore plus difficile. Les enjeux sont là en ce moment. »

Le ministre des Finances a fait savoir qu'à défaut d'une entente avec les provinces, les fonds seront remis le 1er avril à Service Canada qui répondra alors directement aux demandes des employeurs. Ottawa tente d'instaurer une nouvelle formule où il partage les coûts de formation de la main d'œuvre avec les provinces et les employeurs. Le budget prévoit 116 millions $ pour la part du fédéral en 2014-2015.

« La formation est une compétence provinciale, souligne le directeur général. Plus on s'approche du terrain, plus les solutions sont pertinentes. C'est mieux pour les communautés francophones de négocier avec les provinces. C'est par elles qu'on a accès aux fonds quand le fédéral fait des transferts. »

Le président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), Denis Vaillancourt, est d'accord. Il trouve regrettable que le fédéral en vienne à passer directement par les employeurs pour répondre aux besoins spécifiques des communautés. « Il est primordial de veiller à ce que les francophones à la recherche d'emploi, en particulier les nouveaux arrivants, disposent d'un service adapté pour les aider à s'assurer un avenir de qualité. »

L'AFO invite le fédéral à rencontrer les communautés francophones pour voir comment éviter qu'elles ne soient pénalisées advenant l'échec des négociations. Denis Vaillancourt a rappelé le rôle essentiel des organismes sur le terrain dans la formation et l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Pour sa part, le président du World Trade Center de Winnipeg, Raymond Lafond, ne croit pas que l'administration va recourir à Service Canada. « Le fédéral va finir par s'arranger avec les provinces parce qu'il ne peut pas jouer un très grand rôle. Ce sont les collèges communautaires qui assurent la plus grande part de la formation à l'emploi. Et les collèges s'adaptent à la demande. Le fédéral peut seulement ajouter à ce qui se fait présentement. »

Selon le comptable agréé, Ottawa considère que les provinces ne sont pas à la hauteur des défis et que les solutions au manque de travailleurs qualifiés sont nationales et globales. « Les exigences de formation ont changé et les marchés évoluent rapidement. Ça complique tout. Il y a des emplois disponibles, par exemple en Alberta, où l'on manque d'ingénieurs.

« Le dilemme qu'on a toujours, les communautés francophones, suggère Raymond Lafond, c'est qu'on ne peut pas combler ces postes avec des nouveaux arrivants. On a beau être un ingénieur qualifié, c'est difficile de trouver un poste sans parler anglais. Et on n'a pas de formation en génie en français dans l'Ouest. »

BUDGET FÉDÉRAL

Qui voudra étudier en science?

Le gros morceau du budget 2014 vise l'innovation dans les domaines de pointe à forte demande: sciences, technologies, génie et mathématiques. Revirement politique ou discours électoraliste?

Jean-Pierre DUBÉ
APF


photo : Gracieuseté APF
Marie Lavoie.

La professeure Marie Lavoie, de l'École des affaires publiques et internationales du Collège Glendon (Université York, Toronto), n'en revient pas. Voici, selon elle, un gouvernement qui a orienté le secteur de la recherche scientifique vers la recherche axée sur l'entreprise, qui ne croit pas aux compétences pour la vie mais pour l'emploi, et qui annonce tout à coup des investissements de 1,5 milliard $ sur cinq ans dans la recherche de pointe et l'innovation!

Au début février, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada a dénoncé les coupures fédérales à venir de quelque 5 000 postes et 2,6 milliards de fonds dans une poignée de ministères à vocation scientifique au cours des trois prochaines années.

Voici une entrevue réalisée avec la professeur Marie Lavoie au lendemain de l'énoncé du budget du ministre Jim Flaherty.

Question : Le Fonds à l'innovation, c'est une surprise?

Marie Lavoie : Ça semble une position très intéressante, mais il y a plein de contradictions. Si on se réfère aux budgets précédents, on constate que le fédéral a favorisé la recherche appliquée au service des entreprises. Il a réduit constamment le financement à la recherche fondamentale et les budgets des laboratoires. Ce financement n'est plus disponible, il n'est plus dans le mandat des organismes subventionnaires. Si on demande au gouvernement combien il y a de chercheurs en science pure, il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de définition de ce que ça veut dire.

Si on veut faire de la recherche, comme en mathématiques, il y deux options : la subvention fédérale ou le capital de risque sous forme de prêt. Au Canada, on a les universités et les laboratoires du gouvernement. Ce n'est pas comme aux États-Unis, où on trouve des laboratoires privés et des grandes entreprises qui investissent beaucoup dans la recherche de fond.

Question : Qu'est-ce qui vous dérange?

Marie Lavoie : Le message qu'on a donné, c'est qu'il n'y a pas d'avenir pour les sciences au Canada. Ce qui me dérange dans l'approche, c'est qu'on veut maintenant offrir des stages dans le domaine des sciences sans nous dire lesquelles. Le génie est une science appliquée, les mathématiques une science pure. Ce n'est pas clair.

Si on encourage les jeunes à aller dans le domaine des sciences, où est-ce qu'ils vont faire des stages? On parle de PME, mais il y a une différence quand on parle de technologies. La recherche scientifique se fait souvent dans de petites entreprises. Mais on les met toutes dans le même paquet.

Le moment de la transition au marché du travail est très difficile pour les jeunes. Le premier emploi est le plus difficile à obtenir. Il reste peu de place dans les laboratoires au gouvernement et dans les universités. Où vont-ils travailler? Si on n'investit pas dans l'emploi pour eux, on va les marginaliser. Les cohortes futures ne vont pas s'inscrire en sciences.

Qu'est-ce qu'on fait avec nos étudiants en sciences sociales et humaines où il y a aussi une demande importante? Dans notre programme d'affaires publiques et internationales, au Collège Glendon, on administre aussi des stages. Mais le budget fédéral ne mentionne pas si on va aider ces jeunes-là. Pourquoi un secteur plutôt qu'un autre? Dans le domaine international, les gens en sciences sociales et humaines complémentent les gens en science et technologies. On a besoin des deux.

Question : Pourquoi c'est important ?

Marie Lavoie : Plusieurs économistes d'envergure ont démontré que le retour sur l'investissement en recherche fondamentale est énorme. La recherche appliquée est très ciblée, très spécifique. Mais l'effet d'entraînement de la recherche fondamentale est très large. Une recherche en biologie peut toucher à la fois la santé, l'agriculture, la pharmaceutique.

Si le Canada ne se positionne pas à long terme, si on attend trop, il y a des choses sur lesquelles on ne pourra pas revenir. On perd des chercheurs importants : les frontières du marché sont très poreuses. On prend un retard important sur la gestion des risques, au niveau de la sécurité du transport, de l'inspection alimentaire et de la santé publique. En physique quantique, il faudrait aller plus loin et se positionner par rapport à nos compétiteurs.

On va investir un demi milliard en deux ans pour garder le secteur de l'automobile concurrentiel et innovateur. Ça peut aller de la production des pièces à l'assemblage des véhicules. Mais de quoi on parle exactement : les technologies, le recouvrement des matériaux, les nouveaux types d'automobiles, l'économie d'énergie? Est-ce qu'on veut rester concurrentiel avec les industries japonaises et européennes ? Difficile de savoir.

Question : Est-ce qu'on assiste à un virage?

Marie Lavoie : On utilise des concepts et des mots-clés différents. Mais de quoi le gouvernement parle exactement? Mon impression, c'est qu'on essaie d'éteindre des feux. C'est juste un discours, finalement. C'est inquiétant.

SKI DE FOND

Saint-Malo se veut une destination hiver

Le village de Saint-Malo est prêt à accueillir les premiers skieurs sur ses pistes qui se trouvent dans le parc provincial. Avec la concrétisation de ce projet, c'est aussi le rêve d'avoir des visiteurs tout au long de l'année qui se réalise.



photo : Wilgis Agossa

Maintenant que Saint-Malo a des pistes de ski, le président du Comité des amis du parc provincial de Saint-Malo, Georges Pageot va pouvoir enfiler son équipement après plusieurs années.

Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

Le village de Saint-Malo deviendrait-il la prochaine destination hiver du Manitoba? « C'est ce qu'on souhaite, lance le président du Comité des amis du parc provincial de Saint-Malo, Georges Pageot. C'est pour cela qu'on a travaillé pour ouvrir des pistes de ski à Saint-Malo ». En effet, depuis le mois de décembre dernier, le Comité a le droit de créer des pistes de ski dans le parc provincial de Saint-Malo. Une première!

« Il y a longtemps qu'on travaille sur ce projet, confie Georges Pageot. La seule chose qu'on attendait vraiment c'était d'avoir une assurance. Enfin, on a trouvé une société qui nous couvre basé sur la participation des skieurs. Ce qui est intéressant c'est que la même assurance couvre sur toutes les pistes du Manitoba ».

Quatre pistes sont disponibles dans le parc provincial de Saint-Malo pour faire du ski de fond. Pour les habitués des lieux, « ce sont les mêmes pistes déjà développées pour l'été, précise Georges Pageot. On a un total d'environ 7 km de pistes dont la plus longue est de 3 km ».

Plus de raison de s'ennuyer à l'intérieur quand on est à Saint-Malo. Les skieurs peuvent déjà enfiler leur équipement et faire partie des premiers à tenter l'expérience. Seulement, « puisque c'est la première année et avec toute la neige qu'on a eue, les pistes ne sont pas bien dégagées, explique Georges Pageot. Mais j'ai déjà vu des gens aller skier ».

Saint-Malo n'est pas le seul village de la région où les amoureux de la nature et du sport hivernal peuvent aller se défouler. Mais il a l'avantage d'être « plus proche de la ville », souligne Georges Pageot. « L'autre piste de ski le plus proche est à Sandilands, à 30 minutes environ d'ici », précise-t-il. De Winnipeg, il faut environ une heure pour s'y rendre. De plus, les habitants des villages à l'entour comme Saint-Pierre-Jolys pourront aussi en profiter. « C'est ouvert à tous », affirme Georges Pageot.

La concrétisation de ce projet ouvre déjà la voie à de nombreux autres. Pour l'instant à Saint-Malo, seul le hockey et les motoneiges permettent d'endurer l'hiver. « On va essayer de développer un réseau de skieurs à Saint-Malo, pense Georges Pageot. Qui dit que l'année prochaine, dans le cadre du Festival des amis de Saint-Malo, il n'y aura pas des activités ou des concours de ski de fond? ».

Le Comité des amis du parc provincial de Saint-Malo pense aussi organiser des activités pour les jeunes. Mais en attendant, il va falloir mieux dégager les pistes et trouver la façon d'emmener plus de skieurs à Saint-Malo.

SAINT-BONIFACE

Une adresse controversée

***One hundred and sixty*, voici ce qu'on peut lire en anglais et en toutes lettres sur la façade du 160 Provencher, en plein cœur de Saint-Boniface. La communauté n'a pas manqué de réagir pour faire valoir son identité francophone. Adresse ou maladresse du propriétaire?**


Manon BACHELOT
presse2@la-liberte.mb.ca



photo : Manon Bachelot
Nicolas Audette devant le 160 Provencher.

Nicolas Audette marchait tranquillement sur le boulevard Provencher, à Saint-Boniface, quand ça lui a sauté aux yeux.

Au 160 Provencher, à la place du Labelle's et ses robes de mariées, une enseigne écrite en toutes lettres et en anglais *One hundred and sixty*, en plein cœur du quartier francophone.

« J'ai été choqué parce que les autres magasins ont des enseignes en français ou bilingues. Pour moi les façades devraient préférablement être en français ou avoir au moins un affichage bilingue », raconte le jeune homme. Il prend une photo et quelques minutes plus tard, la publie sur facebook, « pour voir si cela susciterait un débat ». Les réactions ne tardent pas. Une seule question est sur toutes les lèvres : adresse ou maladresse du propriétaire? Provocation ou méconnaissance?

Le propriétaire de l'édifice, George Groumoutis se justifie, « ce n'est absolument pas de la provocation. Une poignée de personnes m'ont appelé pour me faire part de leurs inquiétudes. Mais qu'elles se rassurent, je suis né et ai grandi à Winnipeg, je sais dans quelle communauté je suis, et je souhaite en faire partie.

One hundred and sixty n'est pas une enseigne, c'est une adresse. J'aurais aimé avoir plus d'espace pour pouvoir l'écrire dans les deux langues. Je comprends les réactions, j'en prends note. Les plans d'affichage ne sont pas terminés, nous réfléchissons à un affichage en français sur les côtés du bâtiment. »

Dans la loi, rien n'oblige le propriétaire à avoir une enseigne en français ou bilingue. Seulement une recommandation contenue dans le « Boulevard Provencher Planned Development Overlay (PDO) », indiquant que le but est « d'encourager la protection du boulevard Provencher en raison de son importance culturelle et historique pour la communauté française, en tant que rue principale du quartier de Saint-Boniface ».

Une recommandation qui ne suffit pas aux membres de l'Association des résidents du vieux Saint-Boniface. « Nous proposons que le PDO soit amendé pour que les enseignes soient obligatoirement bilingues sur le boulevard », relate le président, Mathieu Allard.

La Zone d'amélioration commerciale (Zac) du boulevard Provencher va aussi dans ce sens. Le président, Shawn Brandson s'exprime, « cela fait un an que nous sommes en discussions auprès de la mairie pour que l'identité de notre communauté soit sauvegardée, que le bilinguisme soit très encouragé et que l'architecture des bâtiments respecte le caractère de notre quartier ».

Gabriel Tougas, lui, trouve les réactions un peu disproportionnées. « Bien sûr que les enseignes en anglais me dérangent. Surtout qu'on épelle rarement les chiffres. Quand les chiffres sont numériques, ils sont neutres. Ici, ça pose question quant aux intentions du propriétaire.

Mais je crois qu'il y a des priorités plus importantes que celle-ci, comme créer un espace urbain plus accessible aux piétons, et interdire le passage des gros camions sur Provencher qui ont des conséquences sur l'atmosphère et les décibels. Quand on se promène sur Corydon, on se sent dans le quartier petite-Italie de Winnipeg et pourtant peu d'enseignes sont en italien. Je crois que la langue peut aussi être une barrière d'accès à la culture ».

Le directeur général de Entreprises Riel, Normand Gousseau réagit « que l'affichage ne soit pas en français est inacceptable et ridicule. C'est une bataille avec la ville de Winnipeg. Elle ne fait aucun effort pour exiger l'affichage francophone. Il suffirait que la mairie explique simplement aux propriétaires les avantages à afficher dans les deux langues à Saint-Boniface, et je suis certain que 99 % des propriétaires seraient d'accord ».

ÉLEVAGE

Diarrhée porcine au Manitobain

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

La diarrhée épidémique porcine (DEP) a atteint le Manitoba. Le 13 février, le bureau du vétérinaire en chef de la Province a rapporté un cas de la maladie contagieuse et mortelle pour les porcelets dans une porcherie du sud-est manitobain. Le lendemain, la présence de la maladie a été confirmée par le Centre national des maladies animales exotiques à Winnipeg.

Le vice-président et chef d'exploitation de l'entreprise d'alimentation HyLife, Claude Vielfaure, estime que la découverte de la DEP au Manitoba était « presque inévitable ». « On savait que la DEP allait probablement se rendre ici un jour, révèle-t-il. Le premier incident canadien de la maladie a été confirmé le 23 janvier dernier, en Ontario. Depuis, 13 autres cas ont été détectés; 12 en Ontario et un sur l'Île-du-Prince-Édouard. Nous surveillons la situation de près, puisque ce n'est pas chez nous mais l'endroit contaminé est situé près de nos étables. Nous allons être très agressifs, en suivant tous les protocoles de biosécurité possibles. »

Le président du Conseil manitobain du porc, Karl Kynoch, estime que tous les producteurs devraient désinfecter leurs camions et nettoyer de fond en comble leurs porcheries. « Ces pratiques peuvent réduire de façon importante le risque d'une éruption de la DEP, rappelle-t-il. Tous les producteurs manitobains doivent prendre leurs responsabilités. »

Entre-temps, le bureau du vétérinaire en chef de la Province passe le site contaminé au peigne fin. « Nous coopérons avec le vétérinaire en chef de la Province, et son vétérinaire sur le terrain, pour nous assurer que toutes les mesures requises pour contenir la maladie soient prises. »

On se rappellera que la DEP ne pose aucun risque pour les humains, et n'affecte pas la salubrité du porc.

Par contre, la DEP a des retombées économiques sérieuses. Une fois présente sur une ferme, la maladie peut faucher la totalité des porcelets âgés de trois à cinq semaines. L'industrie canadienne du porc pourrait perdre des centaines de millions $ si la DEP se répand comme aux États-Unis, où plus d'un million de cochons sont morts depuis le mois de mai dernier.

« Lorsque la DEP infecte une étable de truies, il faut entre quatre à cinq semaines pour que ces femelles développent une immunité à la maladie, rappelle Claude Vielfaure. L'étable doit être nettoyée et fermée durant cette période. Pour HyLife, la fermeture complète de nos opérations représenterait environ 20 millions $ en revenus perdus. »